

Séance extraordinaire
20 mai 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue via des moyens technologiques de communication conformément aux arrêtés ministériels 2020-029 et 204-2021 du 26 avril 2020 et du 11 mars 2021 adoptés en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c.S-2.2), le jeudi 20 mai 2021 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Françoise Boudrias.

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 2 : Jasmin Boucher

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Rapport verbal du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

MOT DE BIENVENUE

En raison des directives gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19 demandant de limiter les rassemblements, la séance extraordinaire du conseil municipal est tenue le 20 mai 2021 par visioconférence en direct via la plateforme Zoom. Le lien URL permettant la connexion est disponible et accessible à tous sur le site Internet de la Municipalité.

Les prochaines séances feront l'objet d'avis spécifique selon les circonstances et l'évolution de la situation.

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance par visioconférence en direct via la plateforme Zoom, les citoyens souhaitant poser des questions au conseil relativement à l'ordre du jour de la séance pourront le faire.

Deux périodes de questions seront mises à la disposition des citoyens :

- La première, relativement aux points à l'ordre du jour ;
- et la seconde, à la fin de la séance, pour les questions en général.

Pour poser les questions, ceux qui le souhaitent, doivent indiquer, dans la boîte de clavardage du logiciel Zoom, qu'ils souhaitent poser une question. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donnera le droit de parole, à tour de rôle, aux citoyens qui auront un maximum de 3 minutes pour poser leur question. Les membres du conseil municipal y répondront par la suite.

ORDRE DU JOUR

- 01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 03- EMBAUCHE DE ME FRANÇOIS ALEXANDRE GUAY AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE D'UN AN
- 04- EMBAUCHE DE MONSIEUR SÉBASTIEN RIOPEL AU POSTE DE TECHNICIEN EN LOISIRS
- 05- EMBAUCHE ADDITIONNEL DU PERSONNEL D'ANIMATION AU CAMP DE JOUR 2021
- 06- EMBAUCHE DE MADAME ELLEN BOEHME AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
- 07- MUNICIPALISATION DE LA RUE DES JARDINS – LOT 6 376 723
- 08- OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ACQUISITION D'UN MODULE DE PERMIS EN LIGNE – PG SOLUTIONS
- 09- OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 – AQUA DATA
- 10- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11- LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-128

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 35.

Pour poser les questions, ceux qui le souhaitent, doivent indiquer, dans la boîte de clavardage du logiciel Zoom, qu'ils souhaitent poser une question. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donnera le droit de parole, à tour de rôle, aux citoyens qui auront un maximum de 3 minutes pour poser leur question. Les membres du conseil municipal y répondront par la suite.

Comme une autre période de questions sera à la disposition des citoyens à la fin de la séance, seules les questions relativement aux points à l'ordre du jour seront prises à ce moment-ci. Pour les autres questions, nous vous prions d'attendre à la toute fin.

Aucune question n'a été posée.

La période de questions est close à 19h36.

2021-05-129

03 **EMBAUCHE DE ME FRANÇOIS ALEXANDRE GUAY AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE D'UN AN**

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-041 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2021 relative à l'embauche de Me François Alexandre Guay au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en vertu d'un contrat d'emploi intervenu entre les parties ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite convenir d'un contrat d'embauche à durée déterminée d'une période d'un an avec Me François Alexandre Guay effectif au 24 mai 2021 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'EMBAUCHER Me François Alexandre Guay au poste de directeur général et secrétaire-trésorier pour une période déterminée d'un an, soit du 24 mai 2021 au 24 mai 2022 en vertu d'un contrat d'emploi qui sera convenu et signé entre la Municipalité et Me Guay ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie mandate et autorise madame Françoise Boudrias, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

2021-05-130

04 **EMBAUCHE DE MONSIEUR SÉBASTIEN RIOPEL AU POSTE DE TECHNICIEN EN LOISIRS**

ATTENDU l'absence de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, pour cause de maladie, à compter du début du mois de juillet 2021 ;

ATTENDU que le conseil municipal de Sainte-Mélanie se doit, pour assurer une bonne gestion, de combler le poste de façon intérimaire ;

ATTENDU que la mairesse, Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Me François Alexandre Guay, ont recommandé le candidat monsieur Sébastien Riopel, suite à l'étude de plusieurs candidatures ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Riopel au poste de technicien en loisirs pour un contrat à durée déterminée pour la période du 31 mai au 29 octobre 2021, à l'échelon 1 de la classe 1 de la grille salariale applicable à ce poste ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-05-131

05- EMBAUCHE ADDITIONNEL DU PERSONNEL D'ANIMATION AU CAMP DE JOUR 2021

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-121 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2021 relative à l'embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher du personnel additionnel au camp de jour pour respecter les ratios par groupe d'âge prévus par les autorités de santé publique ;

ATTENDU la recommandation de madame Florence Lavallée, coordonnatrice du camp de jour et de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs quant à l'embauche de :

- deux (2) animatrices pour des semaines n'excédant pas 40 heures du 21 juin au 20 août 2021 ;
- cinq (5) aides animateurs-animatrices pour une période de 8 semaines ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel Appuyé par monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'EMBAUCHER mesdames Anykim Pelletier et Élodie Allard au poste d'animatrices au camp de jour au taux horaire de quatorze dollars et dix cents (14.10 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 40 heures et pour une période de 9 semaines ;

D'EMBAUCHER madame Stella Doiron, messieurs Nathan Pellerin, Anthony Vachon, Louis Comtois et William Larivière au poste d'aides animateurs-animatrices au camp de jour avec compensation monétaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par semaine pour une période de 8 semaines ;

D'ACCORDER à la fin du camp de jour une prime d'assiduité de 5 % sur la rémunération brute totale afin de tenir compte des circonstances et efforts particuliers liés à la pandémie COVID-19;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-05-132

06- **EMBAUCHE DE MADAME ELLEN BOEHME AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU la résolution numéro 2021-04-080 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2021 relative à l’affichage de poste et création d’un comité pour la dotation du poste de secrétaire-réceptionniste ;

ATTENDU que le comité de dotation a procédé aux entrevues de sélection et autres étapes requises à l’évaluation des candidatures à la suite d’un appel public des candidatures se terminant le 28 avril 2021 ;

ATTENDU que le comité de dotation transmet sa recommandation d’embauche au conseil municipal aux fins d’être entérinée ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D’EMBAUCHER madame Ellen Boehme au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 31 mai 2021, emploi régulier temps plein selon les conditions en vigueur à l’Entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie, à l’échelon 2 de la classe 1 de la grille salariale applicable à ce poste ;

D’AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, afin d’agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-05-133

07- **MUNICIPALISATION DE LA RUE DES JARDINS – LOT 6 376 723**

ATTENDU la construction d’une nouvelle rue perpendiculaire au rang du Pied-de-la-Montagne, du promoteur 9212-0617 Québec Inc., représenté par monsieur Bernard Pilon ;

ATTENDU l’avis daté du 17 mai 2021 de monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur de la firme Parallèle 54 à l’effet que les travaux de construction de la nouvelle rue perpendiculaire au rang du Pied-de-la-Montagne ne sont pas complétés et entièrement conformes au plan présenté et aux normes de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU qu’il y a lieu de municipaliser la rue des Jardins, lot 6 376 723 du cadastre du Québec, si les corrections sont apportées ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert (sans frais) le lot 6 376 723, étant utilisé aux fins d'établir la rue des Jardins, conditionnellement à ce que tous les travaux correctifs aient été apportés avant la signature de l'acte de vente ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate Me Mathieu Desroches, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette cession ;

QUE la mairesse, madame Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Me François Alexandre Guay, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier ;

QUE tous les frais et honoraires soient acquittés par le demandeur de la municipalisation ;

QUE suivant l'adoption de la présente résolution et les modalités qu'elle comporte, le lot 6 376 723 du cadastre du Québec soit officiellement ouvert et municipalisé comme chemin public ;

QUE ledit chemin public porte le nom de rue « des Jardins » et soit à l'entretien et sous la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2021-05-134

08- OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ACQUISITION D'UN MODULE DE PERMIS EN LIGNE – PG SOLUTIONS

ATTENDU que le conseil municipal désire offrir aux citoyens de Sainte-Mélanie la possibilité de compléter leur demande de permis en ligne et d'acquitter la tarification reliée au type de permis demandé ;

ATTENDU que l'acquisition d'un module de gestion de permis en ligne est devenue nécessaire en temps de pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU les offres de service numéro 7MSME50-011282-CV1 et 7MSME50-011285-CV1 déposées le 22 avril 2021 par la compagnie PG Solutions relatives à l'acquisition d'un module de gestion de permis en ligne et la plateforme de paiement ACCEO Transphere ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de service professionnel à la compagnie **PG Solutions** pour l'acquisition d'un module de gestion de permis en ligne et la plateforme de paiement ACCEO Transphere, ainsi que toutes les démarches requises permettant sa mise en fonction, pour un montant n'excédant pas sept mille cent seize dollars (7 116 \$) plus taxes, le tout conformément aux soumissions ;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au surplus libre ;

QUE des frais de transactions (0,25 \$ par transaction) seront facturés directement par **ACCEO Transphere** par prélèvement automatique à la fin de chaque mois selon le volume d'utilisation ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-05-135

09- OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE 2021

ATTENDU

l'offre de service professionnel numéro 21-198 reçue le 28 avril 2021 relative à l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie de deux secteurs de la Sainte-Mélanie de la compagnie Aqua Data ;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de service professionnel à la compagnie **AQUA DATA** pour l'inspection complète de 77 bornes d'incendie (option 1) de Sainte-Mélanie, pour un montant n'excédant pas trois mille six cent onze dollars (3 611 \$) plus taxes, incluant les deux points optionnels suivants indiqués à la soumission numéro 21-198 de ladite compagnie :

- Plan des bornes d'incendie et débits disponibles à 20 lb/po² selon le débit mesuré à la borne (en copie papier et PDF) ;
- Extraction des données en format Excel ;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 44.

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance par visioconférence en direct via la plateforme Zoom, les citoyens souhaitant poser des questions au conseil sur tous les sujets peuvent le faire immédiatement.

Pour ce faire, ceux qui le souhaitent doivent indiquer, dans la boîte de clavardage du logiciel Zoom, qu'ils souhaitent poser une question. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donnera le droit de parole, à tour de rôle, aux citoyens qui auront un maximum de 3 minutes pour poser leur question. Les membres du conseil municipal y répondront par la suite.

Questions et remarques citoyennes

Identification	Questions et remarques
Johanne Vincent	La question concerne le système d'arrosage. L'année dernière, les citoyens pouvaient arroser deux jours par semaine. Pourquoi cette année, les citoyens peuvent arroser 1 journée au lieu de 2 ?

Réponses des membres du conseil et du directeur général

Sujet	Réponse
Arrosage extérieur provenant d'un réseau municipal Règlement 613-2021	<p>Mme Boudrias, mairesse informe que le Gouvernement impose aux municipalités certains règlements pour l'économie de l'eau potable. La Municipalité s'est harmonisée avec les autres Municipalités, soit le Domaine Carillon desservi par la Ville de Saint-Charles-Borromée et le Domaine Belleville desservi par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.</p> <p>La Municipalité explore pour creuser un 3^e puits. Le rapport devrait être livré d'ici deux semaines. Nous avons eu un aperçu comme quoi ce serait possible. Lorsqu'on aura le rapport, on pourra passer à une autre étape.</p> <p>Cependant, en vertu de la <i>Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2019-2015</i> les subventions pour faire un 3^e puits et les autres travaux d'aqueduc sont conditionnelles à ce que certaines actions soient entreprises. L'une d'entre elles est d'adopter ce type de règlement d'ici le 1^{er} septembre 2021. Le ministère souhaite explorer les pistes d'économie d'eau potable avant de donner des subventions pour explorer d'autres puits.</p>

Réponses des membres du conseil et du directeur général (suite)

Sujet	Réponse
Arrosage extérieur provenant d'un réseau municipal Règlement 613-2021	La Municipalité fait sa part pour creuser un autre puits, mais de l'autre côté, il est demandé aux citoyens de faire un effort supplémentaire pour contribuer cette année, parce que le forage d'un 3 ^e puits ne se fera pas cette année.

La période de questions est close à 19 h 47.

2021-05-136

11- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19 h 47.

Françoise Boudrias
Mairesse

Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim